



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 045-214503385-20241217-2024_083-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 17/12/2024
Et
Publication du : 17/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, M. LOMBARD Daniel, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. DEPOND Jean-Michel, à M. MASSONNEAU Philippe, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOUCET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2024-083 – AUTORISATION ENGAGEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager les présentes dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitif et supplémentaire 2025,

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025, dans la limite de 1 232 665 €, correspondant au quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires,
- **D'inscrire** ces crédits aux budgets primitif ou supplémentaire de l'exercice 2025.

Dépenses prévisibles			
Chapitre	Article	Objet	Montant
20	2051	Logiciels & licences informatiques pour tous services communaux	2 000 €
	2051	Logiciels & licences informatiques pour écoles	2 000 €
21	21321	Maîtrise d'œuvre pour extension espace de santé Buisson	50 000 €
	21351	Dispositifs de sécurisation du groupe scolaire du Buisson en cas d'attaque, intrusion, évènement grave	3 000 €
	2128	Enrobé pour cheminement PMR (Personnes à mobilité réduite) au cimetière	10 000 €
	21568	Défense incendie	45 000 €
	2111	Réserve foncière	100 000 €
	2152	Signalétique verticale et plaques de rue	6 000 €
	2151	Voirie et réseaux divers rue Touratier tranche optionnelle	110 000 €
	21534	Raccordement et renforcement réseau électrique	20 000 €
	2158	Équipements de protection individuelle pour tous services communaux	5 000 €
	2128	Finalisation aménagement de parcs	7 000 €
	2158	Matériels techniques divers pour service technique communal	15 000 €
	2158	Matériels techniques divers pour tous services communaux	3 000 €
	21318	Aménagements divers tous bâtiments	5 000 €
	2188	Vitrines d'affichage extérieur	5 000 €
	2188	Équipements divers pour tous services communaux	16 000 €
	21838	Matériels informatiques divers pour tous services communaux	10 000 €
	21831	Matériels informatiques divers pour écoles	8 000 €
	21848	Mobiliers divers pour tous services communaux	5 000 €
	21841	Mobiliers divers pour écoles	3 000 €
	TOTAL		

Adopté à la Majorité

(Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 4 MM PRIGENT, PRIOU, Mme DUCHESNE avec le pouvoir de Mme BALOCHE)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2024



Le Maire,



Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,



Josiane CANGE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 045-214503385-20241217-2024_083-DE